

Accompagner les PME vers l'Industrie du Futur

INTÉGRATION D'UNE BRIQUE DE TRANSFORMATION

technologique, organisationnelle, physique, numérique
ou stratégique en toute sécurité !

Pour quoi ?

Tester et/ou intégrer une technologie
physique ou numérique

Soutenir la mise en place d'un axe
organisationnelle ou stratégique
identifié dans la feuille de route

Comment ?

L'accompagnement réalisé dans
le cadre de cette action apporte :

- Un accompagnement, par un expert,
au cadrage de votre projet
(élaboration d'un cahier des charges)
- Une aide au choix de la meilleure
solution possible

Module d'un nombre de jours
dépendant du projet

Incluant l'intervention d'experts reconnus
pour leurs compétences dans le domaine
des briques Industrie du Futur

Cadrage pour déterminer le contour
de l'accompagnement

- Enjeux et critères de succès
- Définition du contour du projet
- Rôle et responsabilités des parties
prenantes
- Besoins en compétences
complémentaires
- Définition de ce qui est techniquement
possible dans le cas d'un investissement
- Nombre de jours d'accompagnement
(phase de faisabilité et intégration)

Dans le cas d'un projet d'investissement relevant de l'Industrie du Futur, la démarche serait la suivante :

Preuve de concept et preuve de valeur, pour donner le « go / no go » et permettre de lancer l'étude de faisabilité et l'industrialisation

Étude de faisabilité, comprenant :

- Une analyse du projet d'investissement envisagé
- La rédaction du cahier des charges
- Une pré-évaluation technico-économique
- L'analyse de l'intégration de l'équipement
- L'accompagnement à la consultation des fournisseurs
- La réalisation de tests pour valider la solution
- La pré-analyse des offres

Accompagnement à l'intégration

- Sélection de 2 offreurs de solution
- Préparation du plan de formation
- Accompagnement dans la phase de réception de la solution
- Choix de l'offre la plus adaptée et contractualisation
- Finalisation du modèle économique
- Étude de pré-industrialisation

Dans la cadre de la mise en place d'une brique organisationnelle ou stratégique, la démarche sera adaptée en fonction du sujet traité.

Pour qui ?

PME et ETI de BFC et répondant aux critères de minimis*.

* Soit moins de 200 000 € d'aides, relevant du régime de minimis, perçues sur 3 ans (à la date de signature du contrat).



En 2018, grâce à un accompagnement de consultants et d'experts, j'ai pu investir sereinement dans une imprimante 3D. Cette nouvelle machine, véritable rupture technologique, permet de réaliser des pièces uniques ou des petites séries, répondant ainsi à une demande de nos clients. Un bel exemple de transformation de l'entreprise.

MOULES ET OUTILLAGES DE BOURGOGNE

Modalités

Reste à charge pour l'entreprise:
50% du coût de l'intervention directe.

Contacts

Prendre contact avec un correspondant de proximité, relais du plan Industrie du Futur. voir fiche contacts.

Le CETIM, s'est associé à l'ARACT Bourgogne-Franche-Comté, Bpifrance, CAP'TRONIC, La Chambre de commerce et d'industrie de la région Bourgogne Franche-Comté, CTI IPC, FIBOIS BFC, NICEPHORE CITE, NUCLEAR VALLEY, NUMERICA, PLASTIPOLIS, le Pôle des Microtechniques, ROBOTICS VALLEY, l'UIMM Bourgogne-Franche-Comté et VITAGORA pour répondre à l'appel à projet de la Région et proposer un ensemble d'accompagnements permettant la transformation de l'entreprise dans le cadre de l'Industrie du Futur.

Module financé par

